



SÉMINAIRE NATIONAL DES PILOTES REP+ 2021 SYNTHÈSE D'ATELIER

LE TRAVAIL PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

Problématique : Comment engager les élèves, à chaque étape de leur parcours, dans la classe et hors la classe dans un travail personnel efficace et régulier pour construire leurs compétences ?

Il s'agissait d'engager les trinômes à réfléchir sur la manière dont se construit la capacité des élèves dès la maternelle à travailler en autonomie, à identifier les gestes professionnels au service de l'autonomie cognitive, à penser la progressivité du cycle 1 au cycle 4. Les trinômes ont également identifié des pistes d'actions stratégiques au sein du réseau pour engager l'ensemble des professionnels, des élèves, des familles et des partenaires sur la question du travail personnel de l'élève.

Il convient de rappeler en préambule que les pilotes ont perçu comme essentiel d'aborder la **construction de l'autonomie cognitive des élèves** au sein du conseil école/ collège. Ils ont fait savoir la difficulté d'enrôler tous les professeurs sur ce sujet du fait de la concurrence d'autres thématiques fortement portées en éducation prioritaire. Les pilotes ont exprimé un besoin très fort **d'accompagnement et de formation des équipes**.

Perçu par certains comme un temps de coaching (notamment dans le cadre de devoirs faits) ou comme un espace non cadré par les enseignants, le travail personnel de l'élève gagnerait en réalité à être appréhendé par les équipes pédagogiques comme une phase spécifique de l'apprentissage de l'élève nécessitant anticipation et définition d'objectifs et d'attendus lisibles par tous. Pour cela, l'identification d'un ensemble de gestes professionnels précis semble nécessaire, notamment grâce à une observation attentive des réussites et difficultés des élèves : « Regarder l'élève travailler pour comprendre ».

La contribution des parents au travail personnel de leur(s) enfant(s) est un facteur de réussite scolaire à condition d'explicitier aux familles les attentes des enseignants et d'en faire un sujet de coéducation.

Les pilotes ont identifié des points de vigilance concernant le travail demandé par le professeur.

Les professeurs doivent se questionner préalablement sur la faisabilité des travaux, l'explicitation des consignes, des attentes et des critères de réussite. Ils veillent à estimer le temps de travail induit et se renseignent *a posteriori* sur la durée réelle de ce travail.

Ils sont attentifs à l'impact de l'évaluation sur la motivation des élèves, tout en s'assurant de l'efficacité dans la manière d'évaluer le travail personnel.

Afin de donner du sens et de garantir l'ambition du travail demandé, le travail personnel de l'élève ne doit pas se restreindre à des tâches d'exécution ou dénuées d'intention pédagogique et doit recevoir une suite dans la classe (travail préparatoire à une séance de classe ; exploitation et vérification dans la classe du travail demandé).

D'autre part, les participants indiquent que le travail hors de la classe ne doit pas être une externalisation exagérée des apprentissages. La réflexion engagée collectivement au sein des réseaux fait évoluer la définition et la représentation du travail personnel de l'élève chez les enseignants, permet des formes d'harmonisation des demandes des enseignants pour éviter de laisser l'élève face à une charge de travail trop importante (le sujet est à l'ordre du jour des échanges au sein des équipes).

La capacité des élèves à travailler en autonomie se construit dès la maternelle, par exemple par les travaux en groupes mais aussi au travers du contenu même et des modalités pédagogiques des travaux proposés aux élèves (plan de travail individuel, choix des outils, tutorat entre pairs, organisation des espaces et des temps de travail).

Quelles pistes d'action autour des « devoirs » ?

La question du travail personnel de l'élève en dehors de la classe reste vive. Elle nécessite la mise en œuvre d'une réflexion et d'une action concrète concertées autour des contenus, de l'harmonisation des pratiques et consignes, de la continuité dans les apprentissages et dans l'accompagnement de l'élève par les adultes, des modalités de différenciation et d'organisation.

Il est important d'engager l'action des professeurs au service de la coéducation :

- expliciter les attendus du travail personnel de l'élève aux parents ;
- inviter des parents dans la classe (pendant les APC dans les écoles, en module devoirs faits au collège) ;
- travailler avec les associations qui œuvrent directement auprès des élèves ou auprès des familles.